





Mineure en littératures de langue française

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DES LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-145-4-5
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en littératures de langue française
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Judith Sribnai 514 343-2055
judith.sribnai@umontreal.ca

Lisane Breton 514 343-6225
lisane.breton@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Objectifs

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

Forces

- Des rencontres avec des écrivains.
- La Bourse Bérengère-Courteau, remise à un étudiant au terme de sa 1^{re} année.
- La Théâtrothèque, une collection sur le théâtre québécois unique en son genre.
- Le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises, qui comprend entre autres le Centre d'archives Gaston-Miron (CAGM), un centre d'archives radiophoniques et télévisuelles sur la littérature et la culture québécoises.
- Des **professeurs reconnus**, également écrivains ou chercheurs ayant remporté des bourses et prix prestigieux, intégrés à des réseaux de recherche internationaux.
- La présence d'Études françaises, revue de recherche de référence sur les littératures de langue française.
- Une bibliothécaire spécialisée en littératures de langue française et des ressources spécialisées.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- CRITIQUE LITTÉRAIRE
- DIRECTEUR(-TRICE) LITTÉRAIRE
- ÉCRIVAIN(E)
- ÉDITEUR(-TRICE)
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE
- PHILOSOPHE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} août 2022

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} novembre 2022

Structure du programme (1-145-4-5)

Version 02 (A16)

La mineure comporte 30 crédits. Elle comprend les segments 01 et 83 avec 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0J	FRA 1021	Littérature et histoire de la langue	3.0J
FRA 1005	Analyse de textes	3.0J	FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0J
FRA 1009	Grammaire du français	3.0J			

SEGMENT 83 HISTOIRE, POÉTIQUE ET THÉORIE DES LITTÉRATURES

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0J	FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0S
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0J	FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0J
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0J	FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0J
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0S	FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0S
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0J			

Bloc 83B Initiations à l'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1203	Lecture du poème	3.0J	FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0J
FRA 1204	Lecture du roman	3.0S	FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0J			

Bloc 83C Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0J S	FRA 2510	La bande dessinée	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0	FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0

Bloc 83D Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1013	La rédaction	3.0J	FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0S
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0J S	FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0J			

Bloc 83E Métiers de l'édition

Option - Maximum 6 crédits

COURS	TITRE	CR.H.
FRA 2805	Littérature et édition	3.0J
FRA 3180	Édition critique	3.0J
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Littérature comparée	Mineure	30 crédits	1-140-4-0	Jour
Littératures de langue française	Baccalauréat	90 crédits	1-145-1-5	Jour
Littératures de langue française	Majeure	60 crédits	1-145-2-5	Jour
Études anglaises	Mineure	30 crédits	1-135-4-0	Jour
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.